

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES LIÉ À LA PROFESSION D'OPTOMÉTRISTE AU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Définitions, abréviations et documents de références	3
Identification des compétences	4
Tableau des compétences	
1. Fournir des soins et services oculovisuels complets centrés sur le patient	5
2. Agir avec professionnalisme	6
3. Collaborer	7
4. Communiquer	7
5. Contribuer à la promotion de la santé et à la prévention	8
6. Administrer	9
7. Poursuivre son développement professionnel et participer au partage et à la création de connaissances	9

Rédaction :

Dre Julie Brûlé, optométriste

Révision interne :

Dre Louise Mathers, optométriste

Dre Rachel Turcotte optométriste

Mme Claudine Champagne, directrice générale adjointe

Me Marco Laverdière, secrétaire et directeur général

Comité d'admission à l'exercice de l'OOQ

Consultation :

Dre Caroline Faucher, optométriste, directrice adjointe aux études de premier cycle, ÉOUM

Dre Anne Boissonneault, optométriste et présidente du Comité d'inspection professionnelle de l'OOQ

Dre Johanne Perreault, optométriste et syndique

Date de rédaction : juin 2021 — octobre 2022

Date de révision : août à novembre 2023
octobre 2022 (harmonisation avec le [Eye Care Competency Framework](#) de l'Organisation mondiale de la santé)

Date d'adoption par le CA : 11 décembre 2023

Date de publication : 12 décembre 2023

DÉFINITIONS :

Compétence :	Savoir agir complexe, prenant appui sur la mobilisation et la combinaison de ressources ¹
Capacité :	Aptitude, acquise ou développée, permettant à une personne de réussir dans l'exercice d'une activité professionnelle ou autre ²
Manifestation :	Comportement observable des capacités
Indicateur de développement :	Élément permettant de déterminer le niveau de développement ainsi que la progression des capacités

ABRÉVIATIONS :

ÉOUM :	École d'optométrie de l'Université de Montréal
BEOC :	Bureau des examinateurs en optométrie du Canada
WCO :	World Council of Optometry

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES:

1. [Eye care competency framework](#), Organisation Mondiale de la Santé, mai 2022.
2. [Plan examen](#), Bureau des examinateurs en optométrie du Canada, 15 décembre 2021.
3. Compétences en optométrie : indicateurs de développement, ÉOUM, 2017.
4. [A Global Competency—Based Model of Scope of Practice in Optometry](#), WCO, août 2015.
5. [Profil national de compétences des optométristes en début de carrière](#), BEOC, mai 2015.

¹ Définition tirée de Tardif J., (2006). *L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement*. Montréal : Les Éditions de la Chenelière Inc.

² Définition tirée de Legendre R., (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3e édition. Montréal : Guérin.

IDENTIFICATION DES COMPÉTENCES

1. Fournir des soins et services oculovisuels complets centrés sur le patient

L'optométriste répond aux besoins oculovisuels de son patient, en partenariat avec ce dernier, dans le but de maintenir ou d'améliorer sa qualité de vie. Par son raisonnement clinique, l'optométriste intègre l'ensemble de ses connaissances et compétences en appuyant ses décisions et ses actions sur les données probantes.

2. Agir avec professionnalisme

L'optométriste contribue au bien-être du patient dans le respect des personnes et des normes de pratique de la profession. Il gère de façon responsable sa conduite, ses activités et sa santé personnelle.

3. Collaborer

L'optométriste travaille efficacement au sein d'équipes et de réseaux afin d'optimiser les soins et services au patient et ainsi contribuer à son bien-être.

4. Communiquer

L'optométriste communique efficacement tant de façon écrite, verbale que non verbale afin de faciliter l'échange d'information et d'établir une relation professionnelle avec son patient et les autres personnes impliquées dans l'exercice de ses fonctions.

5. Contribuer à la promotion de la santé et à la prévention

L'optométriste favorise la santé et le bien-être des individus et des collectivités, particulièrement en ce qui a trait aux aspects oculovisuels. Pour ce faire, il les aide à améliorer leurs conditions et leurs modes de vie afin de réduire les facteurs de risques liés à certaines maladies, aux traumatismes ou à d'autres problèmes.

6. Administrer

L'optométriste planifie sa carrière et gère sa pratique afin d'optimiser les soins et services fournis à son patient et d'utiliser les ressources humaines, matérielles et financières de façon efficace.

7. Poursuivre son développement professionnel et participer au partage et à la création de connaissances

L'optométriste s'engage dans un processus continu de développement de ses compétences professionnelles, utilisant les principes de la démarche scientifique et de la pratique réflexive dans ses activités d'apprentissage, de recherche et d'enseignement

TABLEAU DES COMPÉTENCES

	Compétences	Capacités	Manifestations
1	Fournir des soins et services oculovisuels complets centrés sur le patient		
		Fonder sa pratique sur les données probantes	Appuie son raisonnement, ses décisions et ses actions sur les données probantes
		Collecter les données subjectives	Identifie les raisons de la consultation et établit les priorités
			Procède à une observation générale du patient
			Fait une histoire de cas complète et ciblée
			Identifie les problèmes en intégrant la perspective du patient
		Collecter les données objectives	Évalue l'état oculovisuel du patient
			Adapte l'examen et les évaluations en fonction des renseignements recueillis, des problèmes identifiés, de l'état et des capacités du patient, des éventuelles contre-indications
			Obtient un consentement éclairé du patient afin de procéder à l'évaluation et d'accomplir les actes professionnels requis
		Analyser et interpréter l'ensemble des données	Formule une ou plusieurs hypothèses sur l'état oculovisuel du patient
			Retient les diagnostics les plus probables et investigate davantage si nécessaire
			Reconnaît les limites de son évaluation et les conditions oculovisuelles nécessitant une prise en charge par un autre professionnel de la santé
			Reconnaît les situations ne relevant pas du domaine oculovisuel et nécessitant une évaluation par d'autres professionnels de la santé
			Évalue l'état d'urgence d'une situation et y réagit efficacement
		Élaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention et de suivi	Identifie les interventions préventives et thérapeutiques applicables
			Convient en partenariat avec le patient du plan d'intervention et de suivi
			Évalue l'évolution de la condition et ajuste le plan d'intervention au besoin
		Reconnaît le droit du patient de décider des modalités de traitement et obtient son consentement éclairé	
	Consigner l'information	Se conforme aux règles en ce qui a trait au dossier à la tenue de dossier	

	Compétences	Capacités	Manifestations
2	Agir avec professionnalisme		
		Protéger la confidentialité des renseignements personnels et le secret professionnel	S'assurer que des mesures suffisantes soient prises afin de respecter ses obligations légales et déontologiques
		Agir au bénéfice du patient	Respecte le patient dans tous ses aspects
			Assure le bien-être et la sécurité du patient
			Maintien un milieu professionnel sain et sécuritaire
			Exerce dans le respect des limites de ses compétences et capacités
		Se conduire selon les valeurs, règles et normes de la profession	Exerce ses responsabilités professionnelles avec honnêteté, en assumant ses responsabilités
			Fonde ses actions et décisions sur une démarche éthique
			Se conduit de façon respectueuse avec les personnes de son environnement de travail
			Collabore à l'autoréglementation de sa profession
		S'assurer du maintien de sa propre santé	Est mentalement et physiquement capable d'exercer ses fonctions professionnelles

	Compétences	Capacités	Manifestations
3	Collaborer		
		Référer à d'autres professionnels	Réfère lorsque nécessaire au suivi de certains problèmes oculovisuels ou de certains aspects non oculovisuels d'une situation
			Réfère le patient à un collègue lorsqu'il n'est pas en mesure de bien traiter le patient
			Recueille les renseignements pertinents auprès d'autres sources (autres professionnels de la santé, etc.)
			Fournit l'information pertinente pour faciliter la gestion de l'ensemble des besoins du patient
		Exercer le rôle de personne-ressource pour les autres professionnels en ce qui concerne les aspects oculovisuels de la santé	Reçoit le patient référé en tenant compte de la raison de la consultation
			Transmet ses résultats et recommandations au professionnel référant
		Participer à la cogestion	Exerce son rôle et ses responsabilités en collaboration avec différents intervenants
		Exerce son leadership professionnel en respectant celui des collaborateurs	

	Compétences	Capacités	Manifestations
4	Communiquer		
		Échanger de l'information avec le patient et toute autre personne	Encadre le déroulement de l'entretien
			S'assure de comprendre son interlocuteur
			S'assure d'être compris de son interlocuteur
		Établir une relation professionnelle avec le patient et toute autre personne	Favorise le développement d'un sentiment de confiance chez l'interlocuteur (lien thérapeutique)
			S'adapte à l'interlocuteur, au contexte et au mode de communication
			Fait preuve d'empathie
			Interagit de façon constructive en cas de situation problématique ou conflictuelle

	Compétences	Capacités	Manifestations
5	Contribuer à la promotion de la santé et à la prévention		
		Aider le patient à avoir une meilleure emprise sur sa santé oculovisuelle	Effectue des interventions de promotion de la santé et de prévention
		Sensibiliser la population aux différents services offerts par l'optométriste	
		Faciliter l'intégration et la participation des populations vulnérables de la société	Contribue au plaidoyer en faveur des populations vulnérables
			Favorise l'accessibilité des personnes vulnérables aux services oculovisuels
		Offrir des services correspondants aux besoins de la communauté	

	Compétences	Capacités	Manifestations
6	Administrer		
		Gérer / administrer sa pratique	Utilise des notions de gestion de manière à optimiser les soins et services
			S'assure de la disponibilité / compétence des ressources humaines et de la disponibilité des ressources matérielles nécessaires
			Maintien un système de triage des patients selon les priorités
		Respecter les règles déontologiques portant sur la gestion de la pratique	S'assure que les actes du personnel sous sa supervision sont effectués selon les normes en vigueur
			Respecte les principes de déontologie lors de la promotion des soins et services professionnels
		Gérer son temps de façon optimale	

	Compétences	Capacités	Manifestations
7	Poursuivre son développement professionnel et participer au partage et à la création de connaissances		
		Assurer son développement professionnel continu	Planifie son cheminement professionnel
			Analyse sa pratique et identifie ses besoins de développement professionnels
			Emploie les ressources pédagogiques
			Évalue l'impact de ses apprentissages sur sa pratique
		Contribuer au développement de nouvelles connaissances ou pratiques	Participe à des projets de recherche en appliquant la démarche scientifique
			Analyse et interprète de façon critique les résultats de recherche
		Favoriser l'apprentissage de tiers	Aide des tiers à déterminer leurs besoins d'apprentissage / les guider dans les moyens d'apprentissage
			Enseigne
			Évalue les apprentissages et au besoin apporter des correctifs